



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Besoins de recrutement dans les EHPAD

Question écrite n° 24208

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les besoins de recrutements constatés dans les EHPAD. Un rapport récemment remis à la ministre estime à 93 000 les besoins de créations de postes en quatre ans dans les maisons de retraite et dans les services de soin à domicile. Or le PLFSS pour 2020 ne prévoit que le financement de 5 200 postes supplémentaires dans les EHPAD. Ce rythme est nettement insuffisant pour répondre à l'ampleur des besoins constatés. De plus, se posent également les écueils de l'attractivité des métiers et des besoins de formation dans un secteur où des difficultés de recrutements sont d'ores et déjà constatées. Aussi, elle souhaiterait qu'elle puisse lui préciser les dispositions qu'elle entend prendre pour augmenter le soutien des pouvoirs publics aux recrutements dans les EHPAD mais aussi pour élargir le vivier des futurs aides-soignants s'agissant des conditions de rémunération mais aussi d'exercice de l'emploi.

Texte de la réponse

Les données publiées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques révèlent une diminution du nombre des inscrits à la formation d'aide-soignant pour la deuxième année consécutive – la baisse est de 6 % entre 2016 et 2018 –, ainsi qu'une forte baisse du nombre de candidats au concours d'entrée, qui est de l'ordre de 40 % depuis 2014. Toutefois, l'évolution du nombre des diplômés est restée quasi stable : il était de 22 800 en 2018. Afin de favoriser l'accès à cette formation et de mieux reconnaître les compétences des aides-soignants dans leur pratique professionnelle, plusieurs actions ont été engagées depuis 2018. Leur mise en œuvre se poursuit, notamment dans le cadre des plans Ma santé 2022 et Investir pour l'hôpital. La valorisation de la formation et, par là même, de la profession d'aide-soignant est au cœur des mesures portées par le ministère. Un groupe de travail associant tous les acteurs concernés s'est constitué en avril 2019. Il a engagé une refonte des référentiels métier et formation, qui est en cours de finalisation en vue d'une mise en place à la rentrée de septembre 2020. La réforme est aussi l'opportunité de mettre en place des passerelles avec d'autres professions et, donc, de décroïsonner l'exercice de la profession d'aide-soignant. Les travaux du groupe s'articulent autour des préconisations de la mission conduite par Mme Myriam El Khomri. Dans son rapport remis à l'automne 2019, elle recommande une simplification des modalités d'accès à la formation, qui garantisse malgré tout une indispensable diversité des profils. Mme El Khomri envisage aussi la mise en place de critères de sélection nationaux pour suivre la formation. Les arbitrages devraient être rendus publics prochainement. La mobilisation continue au niveau des agences régionales de santé (ARS) pour valoriser le métier et desserrer le calendrier des concours existants, qui était trop étalé dans le temps. Il faut attendre près d'un an entre son inscription au concours et l'entrée dans la formation, ce qui ne permet pas aux jeunes intéressés par le métier d'aide-soignant de se projeter aussi loin. À plus long terme, la réflexion se poursuit avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation afin de rendre la formation d'aide-soignant beaucoup plus visible et lisible aux yeux des lycéens, notamment sur la plateforme Parcoursup.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24208

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 novembre 2019](#), page 9719

Réponse publiée au JO le : [4 février 2020](#), page 897